

## **Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement du 28 novembre 2017**

### **Vœu relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes sur proposition d'Emmanuelle Rivier et Stéphane Von Gastrow pour le groupe des élu.e.s écologistes**

Considérant la déclaration du Président de la République à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;

Considérant que le Point d'accès au droit du 20<sup>e</sup> arrondissement est le seul de Paris à offrir un accueil renforcé dédié aux victimes de violences conjugales ;

Considérant le travail exceptionnel et l'efficacité du Réseau Violence Conjugale du 20<sup>e</sup> en lien avec l'Association Halte aux Femmes Battues et avec les nombreuses associations qui ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts ;

Considérant le projet de dispositif d'accompagnement juridique et judiciaire des victimes de violence conjugale porté par l'association Droits d'urgence ;

Considérant que l'essentiel de l'accueil et de l'accompagnement des victimes de violences conjugales repose sur les acteurs associatifs ;

Considérant l'augmentation sensible des dépôts de plaintes pour violences sexuelles et sexistes ;

Considérant que certaines des mesures annoncées par le Président de la République ont été reprises des revendications de longue date des mouvements féministes et constitueront un réel progrès si elles sont financées ;

Considérant que l'allongement du délai de prescription des crimes sexuels sur les mineurs et l'alignement de l'âge du consentement sur celui de la majorité sexuelle, à 15 ans, doivent s'accompagner d'un engagement clair pour que cessent les correctionnalisations des viols afin d'économiser le coût d'une procédure aux assises ;

Considérant que la mise en place d'un module d'enseignement dans toutes les écoles du service public consacré à la prévention et à lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences serait une excellente mesure mais doit s'accompagner d'une formation sérieuse des enseignant.e.s et s'étendre aux écoles sous contrat.

Considérant qu'il existe à Paris, en particulier à l'Hôpital Tenon, une consultation « Maltraitance psycho traumatique » non sectorisée, très efficace mais saturée.

Considérant que l'ensemble des dispositifs associatifs et publics sont saturés et tiennent grâce à l'engagement sans faille des agent.e.s et salari.é.s auprès des victimes, souvent au-delà de leur temps de travail rémunéré, ainsi qu'à celui des bénévoles ;

Considérant que la mise en place d'un formulaire en ligne pour permettre aux victimes d'être orientées par un policier spécialement formé, sans à avoir à se déplacer, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 serait une initiative tout à fait utile si elle s'accompagnait

de la garantie que toutes les plaintes soient enregistrées et traitées, d'une formation sérieuse des policiers en charge et d'une campagne de recrutement à la hauteur des besoins et d'une orientation systématiques vers les associations spécialisées.

Considérant que toutes ces mesures ont un coût et resteront lettre morte si elles ne s'accompagnent pas d'un budget à la hauteur, et que les sommes promises sont plus qu'insuffisantes ;

Considérant le coût annuel des violences au sein du couple et de leurs conséquences sur les enfants a été évalué à 3,6 milliards d'euros (Bulletin épidémiologique hebdomadaire du 19/07/2016).

Considérant l'engagement de la mairie de Paris sur la question.

**Sur proposition du groupe des élu.e.s écologistes, le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **L'Education nationale remette en place une initiative comparable à celle des ABCD de l'égalité dans toutes les écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement à titre pilote dès la rentrée de septembre 2018 ;**
- **La Mairie de Paris demande, en soutien aux associations qui accompagnent les victimes au quotidien, que le budget dédié à la grande cause soit multiplié par deux, à l'image des pratiques exemplaires de l'Espagne qui dédie un milliard d'euros à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ;**
- **La Mairie de Paris instaure un groupe de travail dédié à l'affinement et à l'effectivité des mesures annoncées par les actrices et acteurs de terrains au sein de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.**
- **La mairie de Paris consacre une enveloppe budgétaire supplémentaire au financement des associations d'accompagnement et d'aide des victimes de violences conjugales**